



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



GREEN
CLIMATE
FUND



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

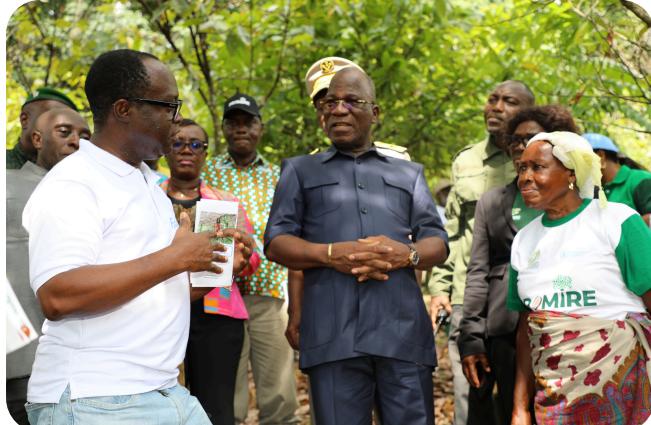
PROMIRE



Brochure
d'information N°3

ACTIVITES DU PROJET

Lutte contre la déforestation: le projet PROMIRE présente ses réalisations dans le Sud-Comoé au Ministre chargé de l'Environnement et au Représentant de la FAO



Le Ministre Assahoré Konan et le Représentant de la FAO échangeant avec une bénéficiaire d'Ebikro-N'Dakro

(© FAO/Dominique Kei)

Lors d'une visite de terrain dans les villages d'Ebikro-N'Dakro et Sanhoukro, dans le département d'Aboisso, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, Jacques Assahoré Konan, a salué les résultats tangibles du projet Promouvoir une Production de Cacao sans Déforestation pour Réduire les Émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE), mis en œuvre avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

« Je note que le projet se comporte très bien. Les initiatives mises en œuvre sont bien suivies par les producteurs, qui se les sont pleinement appropriées. C'est un bel exemple de transition écologique réussie », a déclaré le ministre. Il a exprimé sa gratitude envers la FAO, partenaire technique clé, pour son rôle essentiel dans le déploiement du projet sur le terrain.

Le représentant de la FAO en Côte d'Ivoire, Joseph Nyemah, présent lors de cette visite, s'est réjoui de constater « des résultats concrets et prometteurs ». Selon lui, « le projet PROMIRE incarne l'ambition de la FAO d'accompagner les producteurs vers une agriculture durable, tout en préservant les ressources forestières. L'engagement fort des femmes dans le processus est particulièrement encourageant. »



La délégation sur la parcelle d'agroforesterie de N'Guessan Amalan Monique à Ebikro-N'Dakro (© FAO/Dominique Kei)

Parmi les étapes de la visite figurait la parcelle de N'guessan Monique, productrice de cacao à Ebikro-N'Dakro, elle témoigne des bienfaits du projet PROMIRE sur sa cacaoyerère de près de 2 hectares : « Avant, mes cultures souffraient du manque d'ombre et de fertilité. Grâce au projet PROMIRE, j'ai reçu des plants d'arbres pour l'agroforesterie et une formation en bonnes pratiques agricoles pour mieux gérer ma parcelle. Aujourd'hui, mes cacaoyers sont plus résistants et ma récolte est meilleure. Et surtout, je sais que je protège la forêt pour mes enfants. »

L'initiative lancée en 2021 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat promeut l'agroforesterie, la restauration forestière et l'appui structuré aux coopératives agricoles. À terme, projet PROMIRE vise non seulement à réduire les émissions liées à la production de cacao, mais aussi à renforcer l'autonomie économique des producteurs, notamment les femmes, dans les zones rurales.



Le Ministre Assahoré Konan échangeant avec le Colonel Assamoi Abbé Jonas, Coordonnateur du projet PROMIRE

(© FAO/Dominique Kei)



La délégation sur la parcelle de restauration forestière de Adingra Koutoua Marcel à Sanhoukro (© FAO/Dominique Kei)

Comités de gestion des plaintes : 57 comités inclusifs de gestion des plaintes installés



Installation des comités sous-préfectoraux et villageois du département d'Adiaké présidée par Mme Trazié Géraldo Lucie, Préfet du département d'Adiaké (© FAO/Dominique Kei)

Le projet PROMIRE vise à finaliser et opérationnaliser l'architecture nationale du mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) afin de répondre à l'objectif de la Côte d'Ivoire, d'augmenter sa couverture forestière à l'horizon 2030.



Présentation du mécanisme de gestion des plaintes par le Colonel Assamoi Abbé Jonas, Coordonnateur du projet PROMIRE
(© FAO/Dominique Kei)

Cela implique l'opérationnalisation d'un mécanisme de gestion des plaintes, qui permettra de recueillir et de traiter les préoccupations des communautés locales. Pour ce faire, 3 comités régionaux 24 comités sous-préfectoraux et 30 comités villageois de gestion des plaintes ont été installés dans les régions de La Mé, du Sud-Comoé et de l'Agnéby-Tiassa, zones de mise en œuvre du projet PROMIRE. Ces comités joueront un rôle clé dans la mise en œuvre du mécanisme REDD+, en assurant que les voix des populations locales soient entendues et prises en compte.

Le Coordonnateur du projet, le Colonel Assamoi Abbé Jonas, après avoir renforcé les capacités des membres des comités sur le mécanisme de gestion des plaintes REDD+ et leurs différentes attributions les a invités à s'inscrire pleinement dans la dynamique de développement durable portée par le projet PROMIRE. « Cette démarche vise à assurer une participation active des communautés dans la gestion des ressources forestières et à garantir une approche transparente et responsable face aux défis environnementaux » a-t-il fait remarquer.

Mme Trazié Géraldo Lucie, Préfet du département d'Adiaké, présidant l'étape de sa localité s'est félicitée de l'initiative et a encouragé les communautés bénéficiaires à une meilleure implication dans la lutte contre la déforestation : « Les comités auxquels vous appartenez désormais font de vous des acteurs importants pour la mise en œuvre du mécanisme REDD+.

Je vous félicite donc et je vous encourage dans cette noble mission qui permettra aux sous-préfectures et aux villages de connaître une nette amélioration dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts » a-t-elle exhorté.

« Nous sommes confrontés à plusieurs conflits fonciers, le projet PROMIRE avec l'installation des comités villageois de gestion des plaintes, nous permettra de gérer au mieux ces problèmes » s'est exprimé N'Guettia Assémien Honoré, chef du village d'Akounougbé dans le Sud-Comoé.

L'engagement de la FAO dans cette approche inclusive souligne l'importance de la participation communautaire en leur donnant les moyens de gérer activement leur environnement.



Photo de famille: les participants de l'étape d'Adzopé
(© FAO/Dominique Kei)

Cacao sans déforestation : le projet PROMIRE convertit 3 448 hectares de cacaoyère en systèmes agroforestiers durables

Le projet PROMIRE a permis de convertir 3 448 hectares de plantations de cacao dégradées en systèmes agroforestiers durables. Parmi ces surfaces, 2 054 hectares ont été développés en collaboration avec un groupement féminin, soulignant l'importance de l'inclusion des femmes dans la cacaoculture.

Lors de la 8e réunion du Comité de Pilotage (Copil) le 3 avril 2025, Mélèdje Yao Toussaint, Expert Agronome basé dans la région de l'Agnéby-Tiassa, a également mentionné une restauration forestière sur 4 17 hectares de terres dégradées dans les régions ciblées. Le projet a directement touché 3 577 bénéficiaires, dont 23 % de femmes et a indirectement profité à 146 842 personnes, avec un taux de 47 % de femmes.



Entretien d'une parcelle de restauration forestière
(© FAO/Dominique Kei)



Agbé Béhou Raphael, bénéficiaire du projet auprès d'un "fraké" dans l'Agnéby-Tiassa
(© FAO/Dominique Kei)

Le projet a soutenu plusieurs coopératives locales, facilitant la création de deux nouvelles coopératives de cacao biologique et d'une coopérative féminine dans la région de La Mé. Un appui technique a été fourni à une coopérative existante, ainsi que l'élaboration de 23 plans de développement locaux. Joseph Nyemah, Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire, a salué ces avancées, affirmant que le projet est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs clés. Il a souligné son importance dans la lutte contre la déforestation et la promotion de l'agroforesterie.

Notons qu'une prorogation du projet pour 16 mois est envisagée; renforçant l'engagement envers des pratiques agricoles durables et la lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire.



Toussaint Mélèdje, Expert Agronome de l'Agnéby-Tiassa, sur une parcelle de restauration forestière
(© FAO/Dominique Kei)



*Léhou Félicité, Spécialiste genre et sauvegardes
(© FAO/Dominique Kei)*

Comment le projet PROMIRE intègre l'équité de genre à travers la restauration forestière et l'agroforesterie ?

Interview avec la spécialiste genre et sauvegardes du projet

Dans un monde où l'équité de genre est cruciale pour un développement durable, le projet PROMIRE se distingue par son engagement à intégrer les femmes au cœur des initiatives de reforestation et d'agroforesterie. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'interroger la spécialiste genre du projet, qui partage avec nous sa vision et les stratégies mises en place pour garantir une participation équitable des femmes et des hommes. Découvrez comment cette approche novatrice vise à transformer les dynamiques sociales, renforcer l'autonomisation économique des femmes, et bâtir des communautés plus résilientes face aux défis environnementaux.

Parlez-nous de la stratégie genre appliquée dans la mise en œuvre du projet PROMIRE ?

La stratégie genre du projet PROMIRE vise à assurer une participation équitable des femmes et des hommes dans les initiatives de reforestation et d'agroforesterie. Elle s'articule autour de trois axes notamment l'égalité des chances pour les femmes dans les systèmes agroforestiers et la restauration forestière, l'autonomisation des femmes et le renforcement des capacités dans toutes les activités de développement.

Des mécanismes de suivi-évaluation sensibles au genre sont également mis en place pour mesurer l'impact des actions et ajuster les interventions.

Quels objectifs vissez-vous avec cette stratégie ?

Les objectifs spécifiques incluent l'amélioration de la productivité agricole avec des pratiques durables adaptées aux femmes, la participation active des femmes à la restauration des paysages forestiers, l'accès équitable aux ressources essentielles pour réduire les inégalités, la diversification des activités économiques pour renforcer l'éducation financière des femmes, le renforcement des capacités des organisations féminines sur des thématiques clés.



Un bénéficiaire sur sa parcelle d'agroforesterie à Kossandji dans La Mé (© FAO/Dominique Kei)

Quelles sont les actions que vous comptez mener pour atteindre ces objectifs ?

Plusieurs actions sont mises en place pour atteindre ces objectifs, notamment l'élaboration de plans de développement locaux sensibles au genre, la mise en place de comités de gestion des plaintes sensibles au genre, les campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles et le genre, l'appui à l'accès aux équipements et semences, le renforcement des capacités des organisations féminines sur l'entrepreneuriat et le leadership, la structuration des coopératives féminines, et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour les associations féminines.



Une productrice bénéficiaire du projet PROMIRE, propriétaire de parcelle à Ananguié, dans l'Agnéby-Tiassa (© FAO/Dominique Kei)

Sécurisation foncière :

Le projet PROMIRE en action

La sécurisation foncière est essentielle pour assurer la durabilité des investissements du projet PROMIRE, axés sur l'agroforesterie et la restauration forestière. Dès la conception du projet, cette problématique a été intégrée, avec une sélection de villages à fort taux de déforestation bénéficiant du programme Projet d'amélioration de la mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR), géré par l'Agence Foncière Rurale (AFOR).

Une synergie entre projet PROMIRE et PAMOFOR devenu PRESFOR (programme de renforcement de la sécurité foncière rurale) avec la prise en compte des villages du projet PROMIRE non bénéficiaires du PAMOFOR, a été établie grâce à un plan d'action conjoint, visant à renforcer la capacité du gouvernement à sécuriser les droits fonciers coutumiers dans les zones rurales, notamment dans les régions de La Mé, l'Agnéby-Tiassa et le Sud Comoé. Ce partenariat promeut la sensibilisation des communautés locales à la sécurité foncière, afin de limiter l'accès incontrôlé aux terres et d'encourager les investissements à long terme.



Une parcelle d'agroforesterie à Saykro (Sud-Comoé)
 (© FAO/Dominique Kei)

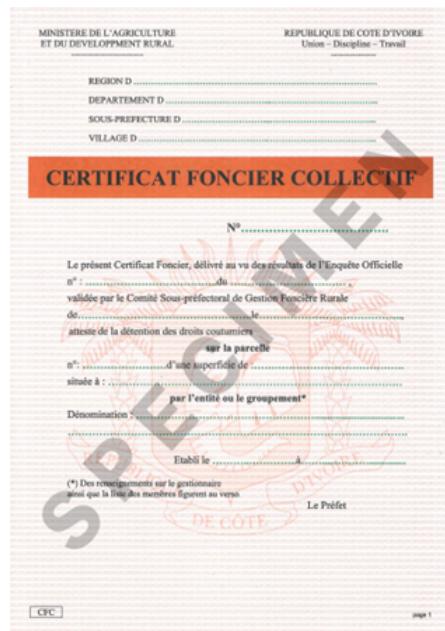
Le plan d'action définit quatre actions clés : sensibilisation générale à la certification foncière, sélection des producteurs pour la restauration forestière, processus de certification par PAMOFOR, et vérification des bénéficiaires par le projet PROMIRE.

Dans le cadre de cette collaboration, 27 villages ont été ciblés pour des séances d'information. Sous l'égide des autorités préfectorales, 2 252 personnes, dont 394 femmes, ont été sensibilisées sur la loi foncière et les avantages de la certification foncière. Les bénéficiaires du projet, engagés dans la restauration forestière, ont exprimé leur volonté d'obtenir un certificat foncier gratuitement, dans le cadre du nouveau programme PRESFOR qui a débuté en février 2025.

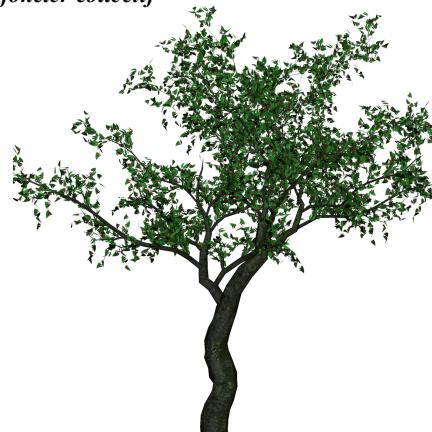
62 bénéficiaires possèdent à ce jour un certificat foncier pour 166,37 hectares, tandis que 722 autres, dont 77 femmes, sont en cours d'obtention pour 1 631,85 hectares. Cette dynamique promet d'améliorer la sécurité foncière et de favoriser le développement durable.



Spécimen du certificat foncier individuel



Spécimen du certificat foncier collectif



Plans de développement locaux : un outil de développement communautaire instauré par PROMIRE

En plus de sa mission première qui consiste à restaurer progressivement le couvert forestier par une cohabitation entre le cacao et l'arbre forestier, le projet PROMIRE, s'est également assigné des objectifs de développement communautaire en mettant en place des plans de développement locaux (PDL) dans les villages bénéficiaires.

Les PDL sont des documents de planification qui présentent les priorités de développement du village en termes d'infrastructures socio-économiques, éducatives, sanitaires tout en prenant en compte les questions de préservation de l'environnement. Ils servent de guide aux bailleurs désireux d'investir et d'accompagner le village dans l'atteinte de ses objectifs de développement. Cela implique nécessairement la mobilisation des autorités administratives locales, des autorités villageoises et des communautés villageoises.

Le caractère inclusif et participatif de la composition des différents comités d'élaboration des PDL a conduit à des séances d'échanges en plénière en vue de relever les priorités de développement. Ces séances ont vu l'adhésion parfaite des communautés et des autorités sous-préfectorales. « Pour élaborer notre plan de développement local, nous avons constitué des groupes : la chefferie, les jeunes et les femmes. Chaque groupe a donné son avis et nous avons fait la synthèse » assure Abré Aka Guy Charles, secrétaire générale et représentant de la chefferie au sein du comité PDL de Ebikro-N'Dakro dans la région du Sud-Comoé.

A l'instar de Ebikro-N'Dakro, c'est 23 villages bénéficiaires dans l'Agnéby-Tiassa, La Mé, et le Sud-Comoé qui ont élaboré leur plan de développement local (PDL) avec l'appui de la FAO et du Ministère du Plan et du Développement.



Quelques membres du comité PDL de Petit Yapo

(© FAO/Dominique Kei)

Il ressort des échanges avec des comités PDL que les PDL élaborés ont permis un début de mise en œuvre de certains projets prioritaires dans des villages cibles. A Petit-Yapo dans l'Agnéby-Tiassa, des inspections ont été faites par CI-énergies en vue de l'extension du réseau électrique dans le village ; la réhabilitation du centre de santé est en cours ; des réunions se sont tenues avec le Conseil Régional pour la construction d'une nouvelle école ; le raccordement du village à l'eau courante a été réalisé par la SODECI avec une demande d'extension à tous les ménages ; des arbres seront fournis par le ministère des eaux et forêts (MINEF) pour les planter dans les rues du village. A Ketesso dans le Sud-Comoé 4 forages sur 6 prévus ont été construits avec l'appui du Conseil Régional pour l'adduction en eau potable.



Le plan de développement local de Petit Yapo

(© FAO/Maryia Kukharava)



Témoignage

Engagé dans la restauration forestière avec le projet PROMIRE, Kacou Grégoire rêve de contribuer au changement dans sa communauté

Agriculteur à Biéby dans la région de La Mé, Kacou Grégoire Ariel est marié et père de 2 enfants. Agé de la cinquantaine révolue, son histoire avec la terre remonte à plusieurs générations dans sa famille. Mais il y a environ 5 ans de cela, un feu de brousse qui a ravagé sa parcelle de 1,5 hectare destinée à assurer les besoins alimentaires de la famille à travers des cultures vivrières a failli créer un conflit foncier entre lui et ses voisins.

A la suite de cet incident, Kacou a décidé d'utiliser autrement la parcelle. Il n'a donc pas hésité à adhérer au projet PROMIRE afin de restaurer sa parcelle mais aussi pour bénéficier d'un appui pour la sécurisation foncière rurale.



Kacou Grégoire, bénéficiaire de la restauration forestière dans La Mé (© FAO/Dominique Kei)

« Ce qui m'a d'abord attiré vers le projet PROMIRE, c'est son appui sur la sécurisation foncière rurale. Dans notre région, les questions de propriété foncière sont complexes et souvent sujettes à des conflits. Aussi, la somme à payer pour acquérir ce document est énorme. Le projet offre un cadre juridique et technique pour nous aider à sécuriser nos terres essentiel pour assurer la durabilité de nos pratiques agricoles à long terme. Ensuite, la rareté de certaines espèces forestières qui jadis servaient de bois de construction et de plantes médicinales m'a motivé à valoriser ma parcelle à travers la restauration forestière. En rejoignant le projet PROMIRE, j'ai rapidement réalisé les nombreux avantages qu'il offre. La restauration forestière sur ma parcelle a considérablement amélioré la santé du sol et la biodiversité environnante. Je suis vraiment fier de contribuer à la préservation de notre environnement tout en assurant la viabilité de mon exploitation agricole » confie-t-il.

Le père de famille est conscient que plusieurs défis sont à relever sur le chemin de la lutte contre la déforestation. Mais il est confiant qu'avec l'appui du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) et de la FAO qui mettent en œuvre le projet PROMIRE, il pourra influencer le changement dans sa communauté. « Nous sommes confrontés à des défis tels que le changement climatique, les maladies des cultures et parfois même à la résistance au changement au sein de notre propre communauté. Mais avec le soutien du projet PROMIRE et la solidarité de tous les bénéficiaires, je suis convaincu que nous pouvons surmonter ces défis en nous sensibilisant. Dans mon village par exemple nous sommes plus de 20 000 habitants, et si chacun cède 0.5 hectare de sa parcelle pour le reboisement, nous pourront créer un avenir durable pour nos terres et nos familles. Je suis reconnaissant envers le projet PROMIRE pour m'avoir donné les outils et les ressources nécessaires pour agir en tant qu'agent de changement dans ma communauté. » se réjouit-il.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE



00225 27 20 23 99 00



www.environnement.gouv



00225 27 22 40 5920



FAO-CI@fao.org



Projet Promire